

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

ÉTABLISSEMENT	Cathédrale Saint-Etienne Place Etienne Dolet, 18 000 BOURGES
OPÉRATION 2024_Z49	Mise en sécurité incendie de l'édifice
MAÎTRE D'OUVRAGE	DRAC Centre-Val de Loire Conservation Régionale des Monuments Historiques Cité administrative Coligny, Bat E, 131 rue Fbg Baninier 45 000 ORLEANS
MAÎTRE D'ŒUVRE	COVALENCE ARCHITECTES 136 rue de Bagnolet 75 020 PARIS

INDICE	DATE (JJ/MM/AA)	OBJET	RÉDIGÉ	VÉRIFIÉ
CCF_01	22/04/2026	Émission originale	JM	JM
CCF_02	22/05/2026	Adaptation avant DCE	JM	JM

SOMMAIRE

1.	<u>PREAMBULE</u>	4
2.	<u>REFERENTIEL</u>	5
3.	<u>DONNEES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT</u>	6
4.	<u>DISPOSITIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT</u>	6
5.	<u>GENERALITES SUR L'ORGANISATION ET LES ZONES</u>	7
6.	<u>DEFINITION DES ZONES</u>	7
7.	<u>SCENARIOS DE MISE EN SECURITE</u>	8
8.	<u>DESCRIPTION TECHNIQUE DU SSI</u>	9
9.	<u>FONCTIONNALITES DE L'UAE</u>	14
10.	<u>CONCEPTION DE LA FACE AVANT US - UCMC</u>	14
11.	<u>PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI</u>	14
12.	<u>FORMATION DU PERSONNEL</u>	16
13.	<u>DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ENTREPRISES</u>	16
14.	<u>CORRELATION ENTRE ZD ET ZS</u>	19

ABRÉVIATIONS - TERMINOLOGIE USUELLE

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AES	Alimentation Electrique de Sécurité	MD	Matériel Déporté
AGS	Alarme Générale Sélective	NSA	Non-Stop Ascenseur
APS	Alimentation Pneumatique de Sécurité	OBS	Observation
BAAS	Bloc Autonome d'Alarme Sonore	OI	Organe Intermédiaire
BAAS Ma	Bloc Autonome d'Alarme Sonore Manuel	PA	Position d'Attente
BAAS Pr	Bloc Autonome d'Alarme Sonore Principal	PCF	Porte Coupe-Feu
BAAS Sa	Bloc Autonome d'Alarme Sonore Satellite	PF	Pare Flamme
CCF	Clapet Coupe-Feu	PS	Position de Sécurité
CF	Coupe-Feu	SDI	Système de Détection Incendie
CMSI	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	SDAD	Système de Détecteurs Autonomes Déclencheurs
CR1	Câble résistant au feu	SES	Système d'Éclairage de Sécurité
CR1 (S)	Câble résistant au feu liaison surveillée	SF	Stable au Feu
CTA	Centrale de Traitement d'Air	SMSI	Système de Mise en Sécurité Incendie
CTP	Cheminement Technique Protégé	SSI	Système de Sécurité Incendie
DAC	Dispositif Adaptateur de Commande	SSS	Système de Sonorisation de Sécurité
DAD	Dispositif Autonome Déclencheur	SYT1	Câble de liaison
DAGS	Diffuseur d'Alarme Générale Sélective	T	Temporisée
DA ou DAI	Détecteur Automatique d'Incendie	TR	Tableau Répétiteur
DAS	Dispositif Actionné de Sécurité	TRE	Tableau Répétiteur d'Exploitation
DCM	Dispositif de Commande Manuelle	TRC	Tableau répétiteur de confort
DCMR	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées	UAE	Unité d'Aide à l'Exploitation
DCS	Dispositif de Commande et de Signalisation	UCMC	Unité de Commandes Manuelles Centralisées
DCT	Dispositif Commande Terminal	UGA	Unités de Gestion d'Alarme
DECT	Dispositif Electrique de Commande et de Temporisé	UGCIS	Unité de Gestion Centralisée d'Issue de Secours
DENFC	Dispositif d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur	US	Unité de Signalisation
DL	Diffuseur Lumineux	VMC	Ventilation Mécanique Contrôlée
DM	Déclencheur Manuel	VT	Voie de Transmission
DMA	Déclencheur Manuel d'Alarme	VTP	Volume Technique Protégé
DS	Diffuseur Sonore	ZA	Zone d'Alarme
DSAF	Diffuseur Sonore d'Alarme Feu	ZC	Zone de Compartimentage
DS Me	Diffuseur Sonore à Message enregistré	ZD	Zone de Détection
DVAF	Dispositif Visuel d'Alarme Feu	ZDA	Zone de Détection Automatique
EAx	Équipement Alarme du Type x	ZDM	Zone de Détection Manuelle
EAES	Équipement d'Alimentation Énergie de Sécurité	ZF	Zone de désenfumage
ECS	Équipement de Contrôle et de Signalisation	ZS	Zone de Mise en Sécurité
ECSAV	Équipement de Contrôle et de Signalisation Alarme Vocale		
ERP	Établissement Recevant du Public		
FA	Fermeture Automatique		
FO	Fibre Optique		
FTR	Foyer Type de Référence		
FTS	Foyer Type de Site		
GES	Groupe Électrogène de Sécurité		
GN	Alarme Générale		
GS	Alarme Générale Sélective		
I	Immédiat		
IA	Indicateur d'Action		
IGH	Immeuble de Grande Hauteur		
I/O	Interface d'entrée sortie		
IS	Issue de Secours		

1. PREAMBULE

Le présent document est le **cahier des charges fonctionnel du Système de Sécurité Incendie (SSI)** de l'établissement établi suivant les prescriptions énoncées à l'article 5.3 de la norme NF S 61-931 en vigueur. Il prend en compte les exigences normatives et réglementaires, les demandes spécifiques du maître d'ouvrage et de celles liées à l'exploitation du bâtiment ainsi que les fonctionnalités des matériels utilisés.

L'implantation et le dimensionnement des matériels constituant le système de détection incendie (détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, etc.) et le système de mise en sécurité incendie (dispositifs actionnés de sécurité, diffuseurs sonores, etc.) ne sont pas à la charge du coordinateur SSI.

Il est également à noter que le dimensionnement des organes de désenfumage et de toutes parties de l'installation est du ressort du maître d'œuvre et des entreprises concernées.

Chaque entreprise concernée pour la réalisation du SSI devra prendre connaissance et respecter les prescriptions de ce document, en plus des autres documents mis à leur disposition.

Le présent cahier des charges fonctionnel, établi sur la base des informations et des documents fournis par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre (le cas échéant), ainsi que les scénarios de mise en sécurité, devront être soumis à l'approbation du contrôleur technique et des autorités compétentes par le maître d'ouvrage.

Ce document a été élaboré à partir des informations suivantes :

- Procès-verbal de la commission de sécurité en date du 21 janvier 2025
- DOE SSI existant en date de Janvier 2020
- Visite de site
- Dossier PRO COVALENCE en date de Novembre 2025
- Dossier DCE COVALENCE en date de Mai 2026



2. REFERENTIEL

Ce cahier des charges fonctionnel a été établi sur la base du référentiel réglementaire et normatif suivant :

ARRÊTÉS OU RÉFÉRENTIELS	
Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public	
NORMES	
NFS 61-931	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositions générales
NFS 61-932	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation
NFS 61-933	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'exploitation et de maintenance
NFS 61-934	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Centralisateur de mise en sécurité (CMSI)
NFS 61-935	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Unités de Signalisation (US)
NFS 61-936	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Équipements d'Alarme (EA)
NFS 61-937	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS)
NFS 61-938	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs de Commande Manuelle (DCM) Dispositifs de Commandes Manuelles Regroupées (DCMR) Dispositifs de Commande avec Signalisation (DCS) Dispositifs Adaptateur de Commande (DAC)
NFS 61-939	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Pneumatiques de Sécurité (APS)
NFS 61-940	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Électriques de Sécurité (AES)
FDS 61-949	Commentaires et interprétations des normes NFS 61-931 à NFS 61-939
NFS 61-970	Système de Détection Incendie (SDI) - Règles d'installation
NFS 32-001	Signal sonore d'évacuation d'urgence
NFC 48-150	Blocs Autonomes d'Alarme Sonore (BAAS)
NFC 32-070	Conducteurs et câbles isolés pour installations - essais de classification des conducteurs et câbles du point de vue de leur comportement au feu
NFC 15-100	Installations électriques à basse tension - Règles
NF EN 54-X	Série des normes Systèmes de détection et d'alarme incendie

Nota :

La liste des documents de références ci-dessus n'est pas exhaustive. L'installation devra être conforme à l'ensemble des normes en vigueur à la date de la réalisation des travaux de la présente opération.

3. DONNEES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

31. Généralités

Les informations données dans le présent chapitre ne relèvent pas de notre responsabilité. Elles constituent le résumé des principales informations contenues dans les documents en notre possession ou communiquées lors de réunions et qui influent sur la conception du système de sécurité incendie.

32. Description sommaire du projet

Il s'agit d'une opération de modification du SSI existant dans le cadre des différentes opérations de mise en sécurité de l'édifice.

A noter que ce cahier des charges SSI ne concerne que le SSI existant de l'édifice et n'a aucun lien avec l'opération d'ajouts de caméras thermiques hors SSI.

L'opération liée aux caméras thermiques est décrite dans le dossier DCE COVALENCE.

De plus, il existera un SSI de chantier, propre à l'opération, et également entièrement indépendant de l'extension du présent SSI de l'Établissement Recevant du Public.

D'un point de vue de la modification du SSI, il est donc prévu les actions suivantes :

- Ajout de détecteurs automatiques d'incendie ponctuels afin de couvrir des zones supplémentaires, dont certains ajouts en option (voir ci-dessous) ;
- Dépose temporaire des réseaux par aspiration aujourd'hui présents dans les combles des bas-côtés ;
- Mise en place de détecteurs automatiques d'incendie dans les zones non impactés par les travaux dans les combles des bas-côtés (le volume actuel détecté étant en effet plus grand que la zone des travaux).
- Repose des dits réseaux en fin d'opération et suppression des détecteurs ponctuels ajoutés.

33. Classement de l'établissement

La Cathédrale constitue un établissement recevant du public de type V et L de 1^{ère} catégorie.

34. Catégorie du SSI et équipement d'alarme

L'édifice est doté d'un SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1 existant.

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT

41. Positionnement des matériels centraux

Les matériels centraux sont placés dans la sacristie.

Il s'agit de matériels de marque SIEMENS :

- ECS FC2020
- CMSI de référence STT 10.

Les équipements centraux ne sont pas modifiés par l'opération.

42. Positionnement des matériels déportés

Sans objet.

43. Volume technique protégé (VTP)

Sans objet sur l'opération.

44. Report d'alarme

Une opération d'installation d'un Tableau Répétiteur d'Exploitation est en cours et ne concerne pas la présente opération.

En complément, il existe une télétransmission des informations du SSI, existante et non modifiée par l'opération.

5. GENERALITES SUR L'ORGANISATION ET LES ZONES

L'établissement sera divisé en zones de détection (ZD) et en zones de mise en sécurité (ZS).

Les ZD comprennent les ZDA (zones de détection automatiques) et les ZDM (zones de détection par déclencheurs manuels).

Les ZS comprennent les ZA (zones de diffusion d'alarme), les ZC (zones de compartimentage) et les ZF (zones de désenfumage).

Les différentes zones seront reliées par les relations suivantes :

$$\begin{aligned}ZDA &\leq ZF \leq ZC \leq ZA \\ZDM &\leq ZA\end{aligned}$$

« $X \leq Y$ » signifie « X est inclus dans Y ou lui est identique »

6. DEFINITION DES ZONES

61. Zones de diffusion d'alarme

L'établissement est constitué d'une seule zone d'alarme : ZA.

62. Zones de compartimentage

Sans objet.

63. Zones de désenfumage

Sans objet.

64. Zones de détection manuelle (ZDM) et automatique (ZDA)

L'établissement est doté des zones de détection suivantes (zones existantes à l'exception de la ZDA 16 à créer) :

Nom de la zone	Descriptif
ZDM 01	DM CRYPTÉ
ZDA 02	DAI CRYPTÉ
ZDM 03	DM RDC ET NIVEAU INTERMEDIAIRE
ZDA 04	DAI RDC ET NIVEAU INTERMEDIAIRE (DONT LINEAIRE)
ZDM 05	DM 2EME BAS COTES
ZDA 06	DAI 2EME BAS COTES
ZDA 07	DAI 2EME BAS COTES (ASPIRANT)
ZDA 08	DAI 2EME BAS COTES (ASPIRANT)
ZDA 09	DAI 2EME BAS COTES
ZDA 10	DAI 1ER BAS COTES (ASPIRANT)
ZDA 11	DAI 1ER BAS COTES (ASPIRANT)
ZDA 12	DAI COMBLES HAUTE-NEF
ZDA 13	DAI COMBLES HAUTE-NEF (ASPIRANT)
ZDA 14	DAI COMBLES HAUTE-NEF (ASPIRANT)
ZDM 15	DM 1ER BAS COTES
ZDA 16	COMBLES PILIER BUTANT (zone ajoutée)

7. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE

71. Détection automatique d'incendie

Les scénarios de mise en sécurité ne sont pas modifiés par l'opération et sont conservés selon les dispositions et l'exploitation actuelle.

72. Détection manuelle

Les scénarios de mise en sécurité ne sont pas modifiés par l'opération et sont conservés selon les dispositions et l'exploitation actuelle.

8. DESCRIPTION TECHNIQUE DU SSI

81. Constituants détaillés du SSI

811. Détecteurs d'incendie

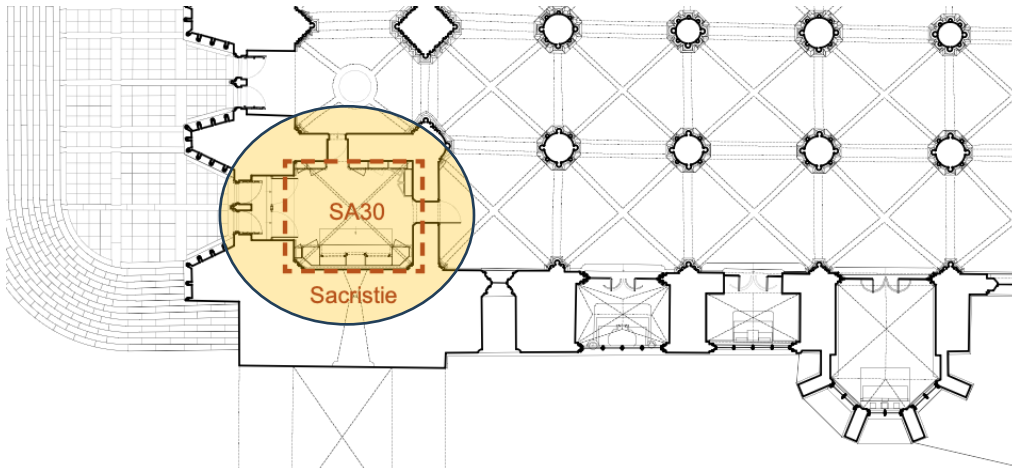
Le niveau de surveillance par la détection automatique sera du type surveillance **partielle**, au sens de la norme NF S61-970 (paragraphe 5.2.2).

La couverture existante de détection automatique d'incendie est conservée et complétée par l'ajout de détecteurs automatiques à technologie optique aux emplacements suivants :

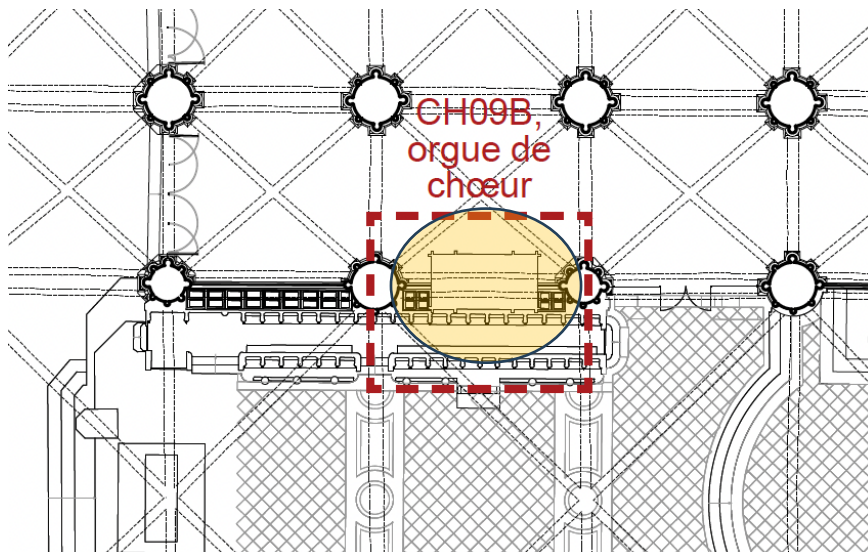
TRANCHE FERME :

➤ Niveau RDC et entresols

- Sacristie SA 30 (à placer dans la ZDA 04) :

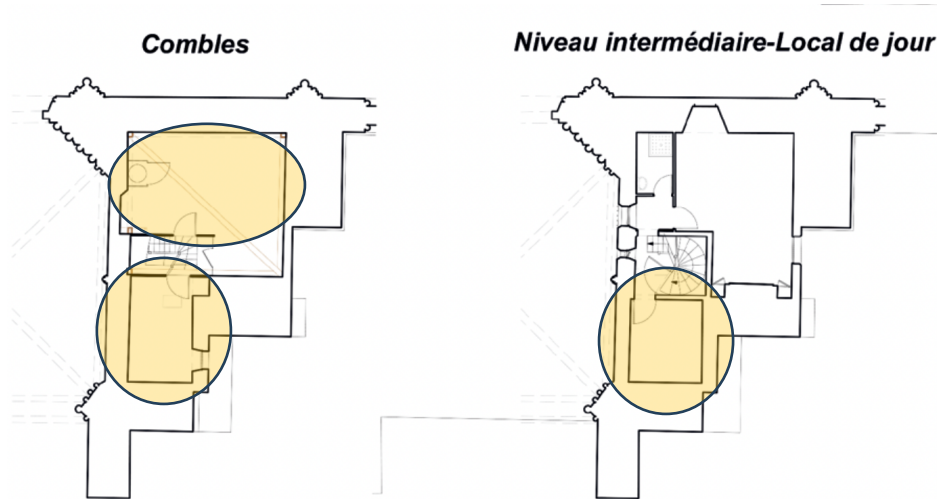


- Orgue de chœur (à placer dans la ZDA 04) :



Une attention particulière sera menée sur l'emplacement futur de cette détection ponctuelle afin de palier tout risque de déclenchement intempestif du fait des fumées d'encens.

- Complément du local de jour au niveau intermédiaire et combles du local de Jour (création d'une ZDA 16, changement de ZDA du détecteur actuel ZDA 04/02, à placer également dans la ZDA 16).



➤ Combles du bas-côtés extérieur

Sans modification.

➤ Combles du bas-côtés intérieur

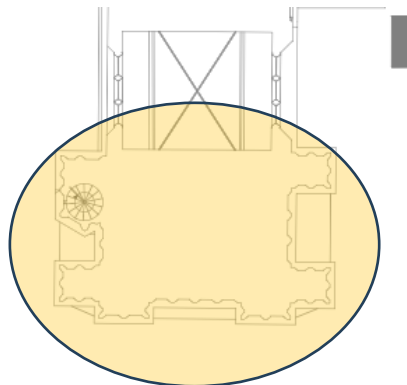
Sans modification.

➤ Grand comble.

Sans modification.

➤ Combles du Pilier Butant

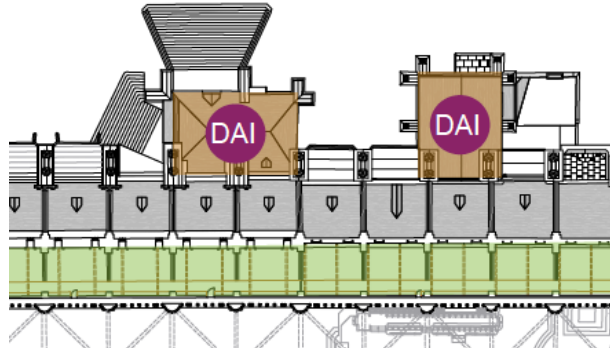
Ajout de détection incendie et création de la ZDA 16 :



TRANCHE OPTIONNELLE :

- Combles Salle de Maîtrise (porche Nord) et Chapelle de Jour (Ancienne sacristie du Chapitre) :

Si l'option est retenue, cela sera à placer dans la ZDA 17 (à créer) :



Les détecteurs d'incendie utilisés devront être conformes aux normes EN 54 et devront être associatifs avec l'ECS existant.

Les détecteurs d'incendie devront comporter l'indication de la zone dont ils relèvent.

8111. Détecteurs d'incendie par aspiration

Dans le cadre des opérations de mise en sécurité et de recoupement des volumes (et d'élargissement des passerelles), les détecteurs par aspirations des combles des Bas-Côtés devront faire l'objet d'une suppression en début de chantier et d'une réinstallation en fin d'opération.

Cela concerne donc les zones de détection suivantes : ZDA 07/08, ZDA 10/11.

Le principes de desserte des réseaux sera donc conservé, malgré les recoupements qui seront mis en place dans un souci d'optimisation financière.

Les zones de détection seront donc conservées à l'identique. Les futurs réseaux par aspiration traverseront donc les parois de recoupement qui seront mises en place.

Le temps de l'opération de travaux, des détecteurs automatiques d'incendie ponctuels à technologie optique seront donc implantés dans les zones non impactées par les travaux et qui étaient protégées par les détecteurs par aspiration. Ces détecteurs seront dédiés au chantier et implantés en mode « provisoire » de manière à assurer des manipulations et modifications aisées de leurs positionnements tout au long de l'opération, si nécessaire.

8112. Détecteurs linéaires

Sans modification sur l'opération.

812. Indicateurs d'action déportés

Sans objet.

L'ECS est de technologie adressable.

813. Déclencheurs manuels

Sans modification sur la présente opération.

814. Dispositifs actionnés de sécurité (DAS)

Sans objet sur l'opération.

Il n'existe aucun DAS sur le SSI de la Cathédrale.

815. Alimentations de sécurité

8151. Alimentation des éléments centraux

Non modifiés par la présente opération.

8152. Alimentation de sécurité électriques

Non modifiées par la présente opération.

8153. Alimentation des moteurs de désenfumage

Sans objet.



816. Câblage

Lors de la réalisation de nouvelles installations filaires, le câblage de l'installation du SSI doit être physiquement séparé du câblage utilisé à d'autres fins. Les câbles de l'installation Incendie (courant faible) doivent être séparés des câbles de courant fort (que cela soit des câbles de l'ECS comme du CMSI).

Tout sera donc mis en œuvre afin de pouvoir s'éloigner des câbles CFO. Nonobstant, s'agissant d'un établissement à forte valeur patrimoniale, aucune perforation de parois ou de murs ne sera autorisé sans l'accord de la maîtrise d'œuvre. Les chemins de câbles existants doivent donc être réutilisés au maximum et **il n'ait pas impossible que certaines dispositions ne permettent pas de respecter les préconisations d'éloignement des câbles SSI avec les câbles CFO.**



82. Fonction Évacuation

Sans modification sur l'opération.

La bonne audibilité (et la bonne perception) du signal sonore d'évacuation relève d'actions de maintenance et ne le présent projet ne prévoit aucune action dans ce domaine.

821. Verrouillage d'issues de secours

Sans objet.

822. Arrêts techniques commandés de la fonction évacuation

Sans objet.

83. Fonction Compartimentage

Sans objet.

84. Fonction Désenfumage

Sans objet.

9. FONCTIONNALITES DE L'UAE

Sans objet.

10. CONCEPTION DE LA FACE AVANT US - UCMC

Sans modification sur l'opération.

11. PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI

111. Participants

Toutes les entreprises concernées par le SSI seront tenues de participer à tous les essais et à la réception technique du SSI.

112. Généralités

Les matériels non couverts par les normes ou non homologués devront faire l'objet d'un certificat d'association annexé au certificat d'homologation du matériel avec lequel ils seront utilisés.

La ou les entreprises qui réalisent l'installation et la mise en service du système de détection incendie (SDI) doivent être qualifiées dans ce domaine. Cette ou ces entreprises qui auront participé à la réalisation du SSI assureront, notamment, les prestations suivantes :

- Fourniture des éléments nécessaires à l'établissement du dossier d'identité SSI et du PV de réception technique (cf. chapitre « documents à fournir par les entreprises ») ;
- Vérification exhaustive de la mise en œuvre des matériels ;
- Essais exhaustifs de bon fonctionnement ;



- Essais d'efficacité de la détection automatique d'incendie (**article MS 56 du règlement de sécurité**) ;
- Mise en service ;
- Prise en charge des obligations et frais nécessaires aux vérifications et essais des installations par eux-mêmes, par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le contrôleur technique et le coordinateur SSI ;
- Formation des utilisateurs ;
- Fourniture de propositions de contrat d'entretien.

Conformément aux § 5.3.2.3.1 de la norme NF S 61-931 de février 2014, les vérifications et essais objets de la réception technique du coordinateur SSI ne pourront être effectués que quand toutes les entreprises auront exécuté leurs autocontrôles et que le dossier d'identité SSI sera complet.

Les autocontrôles de l'installateur concerné comprendront notamment les essais des énergies de sécurité.

Les vérifications et essais de tous les installateurs seront collationnés dans des documents signés par les entreprises et remis au coordinateur SSI préalablement à la visite de réception technique.

La fourniture des matériels, appareils de vérification et de sécurité, dispositifs de communication (talkie-walkie, interphones), combustibles, alimentations pneumatiques de sécurité, textes de référence et personnels nécessaires pour exécuter les essais de réception de l'installation dans de bonnes conditions restent à la charge des entreprises suivant toutes procédures que le coordinateur SSI, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre jugeront utiles.

113. Procédure

Les essais de bon fonctionnement par sondage effectués sous la direction du coordinateur SSI seront réalisés selon la procédure d'essais ci-dessous.

1131. Vérifications et essais

Équipement de contrôle et de signalisation (ECS) :

- Vérification de l'absence de signalisations de défaut

La suite des essais s'effectue sur EAE (secteur coupé).

Centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) :

- Vérification de l'absence de signalisations de défaut

La suite des essais s'effectue sur AES ou EAES (secteur coupé).

Détection automatique :

- Débrochage d'un détecteur d'incendie : vérification de la bonne signalisation du défaut
- Réalisation d'un court-circuit : vérification de la bonne signalisation du défaut

Par zone de détection automatique (ZDA) modifiée :

- Déclenchement d'un détecteur d'incendie : vérification de la bonne réalisation et de la bonne signalisation du scénario, y compris des arrêts techniques associées aux fonctions de mise en sécurité
- Réarmement complet



Réarmement final et général :

- ECS et CMSI : remise du secteur
- Remise de l'UGA en veille (retrait du mode veille restreinte)

Le Coordinateur SSI établira le procès-verbal de réception technique du SSI.

12. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel d'exploitation devra être formé à l'utilisation du SSI.

Cette formation portera notamment sur les points suivants :

- Culture générale réglementaire.
- Connaissance des différentes fonctions du système de sécurité incendie.
- Signification des signalisations et des commandes du SSI.
- Manipulation des équipements :
 - Détection incendie
 - Alarme d'évacuation
- Connaissance des scénarios.
- Exploitation, et notamment réarmement, des différents matériels du SSI (déclencheurs manuels, DAS, etc.).

Cette formation devra permettre au personnel d'avoir les bonnes réactions pour optimiser la gestion de l'installation de sécurité incendie.

La réalité de cette formation devra être attestée par une attestation de formation jointe au dossier d'identité du SSI. Cette attestation devra notamment mentionner les noms et qualités des personnels présents.

13. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ENTREPRISES

Afin de permettre la vérification de la conformité des matériels et de leur mise en œuvre et afin de permettre l'établissement en bonne et due forme du dossier d'identité SSI selon le § 14 de la norme NF S 61-932, les documents indiqués ci-après sont à fournir au coordinateur SSI. Ils sont à fournir selon l'échéancier défini par les codes suivants dans le tableau ci-après :

- E1 : Pendant la période de préparation de chantier (conformément à l'article GE 2, § 2 et aux impératifs de chantier) au plus tard 1 mois avant commande des matériels concernés
- E2 : Dès que le document définitif peut être fourni et au plus tard 15 jours avant la visite de réception technique du coordinateur SSI (conformément à la norme NF S 61-932)
- E3 : Dès que le document définitif peut être fourni et au plus tard 5 jours avant la visite de la commission de sécurité (**conformément à l'article MS 75**)

Nota : Il est fortement conseillé aux entreprises de fournir les documents demandés pour validation (ou pour le dossier d'identité) au plus tôt afin que les éventuels avis défavorables sur ceux-ci ne retardent pas le chantier.

Ces documents sont à fournir dans le nombre et la forme d'exemplaire suivant :

- Pour validation et pour le dossier d'identité SSI : 1 exemplaire papier

Nota : il va de soi que les documents validés qui sont rendus caducs suite à des modifications de chantier sont à transmettre modifiés pour nouvelle validation et que les documents fournis pour le dossier d'identité SSI doivent correspondre aux ouvrages tels que réalisés.

Concerne	Documents	Échéance pour validation	Échéance pour le DI SSI
Entreprises concernées	La liste des plans et schémas fournis au coordinateur SSI	E1	E2
Entreprises concernées	Liste prévisionnelle des matériels qui seront mis en œuvre (désignations et quantités par type d'éléments (DAI, DM, CCF, portes, etc.)	E1	
Entreprise concernée	Plans de récolement détection précisant la localisation des : - matériels centraux et déportés ; - tableaux répéteurs et faces avant déportées ; - des détecteurs automatiques d'incendie (DAI) ; - des déclencheurs manuels (DM) ; - des orifices de prélèvement ; - des indicateurs d'action externes (IA) ; - des systèmes détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD) ; - alimentations. Ces plans de localisation doivent intégrer les liaisons de principe du SDI avec leurs caractéristiques (classés Cca-s2, d2, a2 ou CR1, etc.)	E1	E2
Entreprise concernée	Plans de récolement SMSI précisant la localisation et l'identification des : - matériels centraux et déportés ; - tableaux répéteurs et faces avant déportées ; - dispositifs de commande ; - dispositifs commandés terminaux (DCT) ; - éléments avec contrôle de position non télécommandés ; - organes de réarmement ; - alimentations. Ces plans de localisation doivent intégrer les liaisons de principe du SMSI avec leurs caractéristiques (classés Cca-s2, d2, a2 ou CR1, etc.)	E1	E2
Entreprise concernée	Pour chaque type de détecteur incendie : - Certificat NF-SSI Composant - Compatibilité avec l'ECS - Fiche technique constructeur	E1	E2

Entreprise concernée	Pour chaque type d'organe intermédiaire de détection (éléments actifs entre l'ECS et des détecteurs) : - Certificat NF-SSI Composant - Notice d'installation - Fiche technique constructeur	E1	E2
Entreprises concernées	Liste définitive des matériels installés : désignations et quantités par type d'éléments (DAI, DM, CCF, portes, etc.)		E2
Entreprise concernée	L'attestation d'autocontrôles de l'installateur		E2
Entreprise concernée	Consignes simplifiées d'exploitation des matériels principaux (ECS, CMSI, etc.)		E2
Entreprise concernée	Schémas unifilaires du SSI installé : - Synoptique général SSI ; - Synoptique SDI intégrant les liaisons d'alimentation issues des EAE/AES/EAES ; - Synoptique SMSI intégrant les liaisons d'alimentation issues des EAE/AES/EAES.		E2
Entreprise concernée	Listing de programmation ECS		E3
Entreprise concernée	Document preuve, après travaux, de l'adéquation entre la capacité des EAE/EAES/AES et l'autonomie exigée (justificatif des relevés de consommations et de puissance par rapport au bilan de puissances théoriques)		E3
Entreprise concernée	Contrat de maintenance, le cas échéant et notice de maintenance selon la norme homologuée NFS 61-933		E3